Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1995) **Heft:** 76-77

Rubrik: Page des associations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

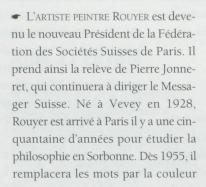
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

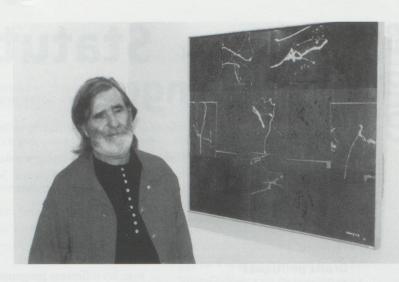
Fédération des Sociétés Suisses de Paris

Un nouveau Président



→ côté, les cantons devront, dans le cadre de l'harmonisation fiscale, déduire un impôt à la source à partir du 1er janvier 2001 au plus tard, s'agissant des impôts cantonaux et communaux. Tous les cantons, sauf celui d'Argovie, prélèvent déjà cet impôt. Il existe ainsi déjà un cumul des impôts, qui se situe entre 6 et 20%. La grande majorité des Suisses de l'étranger vivent dans des Etats comme la France, avec lesquels la Suisse a conclu des accords visant à empêcher la double imposition. Dans ces payslà, il ne reste donc plus qu'à déterminer où les rentes seront taxées. La règle de base est la suivante:

- les rentes découlant d'anciens rapports de travail régis par le droit public sont imposables en Suisse, et sont donc soumises à l'impôt à la source.
- les rentes découlant d'anciens rapports de travail régis par le droit privé sont imposables dans le pays de domicile, et ne sont donc pas soumises à l'impôt à la source.
- pour les prestations en capital, d'autres taux s'appliquent. Elles sont toujours soumises à un impôt à la source.



pour s'exprimer. Rouyer a su rencontrer et conserver l'intérêt du public, ses œuvres ont été exposées à Paris et en province, mais également en Suisse, en Allemagne, en Italie, au Maroc, aux Etats-Unis et jusqu'au Japon. Au cours des années, l'artiste a exploré sans relâche de nouvelles manières, décliné son style dans de nombreuses nuances, toujours à la recherche d'autre chose, refusant énergiquement toute routine.

En 1979, le critique Claude Dorval écrivait : «Rouyer a créé un langage de la vie intérieure, inspiré du recueillement, de l'interrogation, il nous en livre le fruit avec toute la délicatesse et le tact que recquiert une révélation attachée au silence...»

Rouyer s'est également mis au ser-

vice des autres artistes suisses de la région parisienne, en devenant Président de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses de Paris pendant 10 ans, de 1983 à 1993.

Rouyer demeure convaincu qu'à travers le respect de l'autre, la nécessité des différences, nous pourrions améliorer, créer de nouvelles relations et ainsi apporter à la Fédération des Sociétés Suisses de Paris une dimension qui ne pourrait que contribuer à enrichir l'image de la Suisse. Evoquant les problèmes de la vie contemporaine, il affirme : «La société dans laquelle nous vivons ne secrète-t-elle pas violence et exclusion? Et si chacun de nous tentait, dans la mesure de ses moyens, de corriger ce qui paraît irréversible!».

Legs Allemandi

Candidatures

est attribué à une jeune fille de nationalité suisse, «afin de lui permettre de s'établir ou de se marier», selon les termes mêmes du testament de Madame Allemandi. C'est en 1892 que cette Suissesse originaire de Bâle-campagne légua au Conseil fédéral une somme d'argent, dont les intérêts devaient servir, chaque année, à aider une jeune fille d'origine suisse, établie dans la région parisienne, à fonder une famille. Outre les intérêts produits par le legs, la lauréate reçoit

une médaille en argent.

Les candidates, âgées de 17 à 30 ans, doivent avoir la nationalité suisse et se trouver dans une situation de revenus modeste, leur religion ou la nationalité de leur futur époux importent peu. Les jeunes filles interessées présenteront d'abord leur candidature par écrit, avant de rencontrer les membres de la commission chargée de désigner la bénéficiaire. Ecrire à M. Rouyer, président de la Commission du Legs Allemandi, 1 allée Georges Bizet, 92260 Fontenay-aux-Roses. 🛎

Cirillo Dolci

Décès d'un jodler apprécié

La communauté suisse de Paris a perdu l'une de ses grandes figures, en la personne de Cirillo Dolci. Mme Rose Fischer a rédigé un hommage à cet inoubliable jodler.

· CIRILLO DOLCI, DIT JIMMY, s'est éteint dans sa 94ème année le 3 juin 1995. Les anciens de la colonie suisse de Paris l'ont bien connu, ce jodler doté d'une voix extraordinaire, pure et limpide, qui chantait nos montagnes, les bergers et leurs troupeaux. Né de parents italiens, Jimmy vécut toute son enfance à Bâle et à Zurich. Il émigra à Paris dans les années 20, comme beaucoup de nos compatriotes. En 1925, il fonda le Jodelclub «Echo suisse» et, avec ce groupe, chanta à nos fêtes, à la salle Pleyel, au Jockey

Union Suisse de Savoie

Voyage en Suisse

L'UNION SUISSE DE SAVOIE, qui fête son cinquantenaire cette année, a organisé avec le Cercle Suisse d'Annecy un voyage en Suisse, à la mi-juin. Un groupe de 44 Suisses de Chambéry, Aix et Annecy s'est donc mis en route pour trois jours de visite dans l'Oberland bernois. Si le beau temps n'était pas au rendez-vous, la pluie n'a pas réussi à entamer l'enthousiasme et la bonne humeur des voyageurs. Pour débuter le programme, Thoune et sa vieille ville en pente, dominée par le château. C'est là que Louis Bonaparte, élevé en Suisse, fut artilleur avant de rentrer en France, où il devint l'Empereur Napoléon III. La deuxième étape du périple fut Interlaken, la Jungfrau et les chutes du Trümmelbach; vinrent ensuite Meiringen, les Gorges de l'Aar, puis Ballenberg et son Musée de l'habitat rural. Le dernier jour fut consacré à la visite de Berne, avec une visite guidée de la capitale fédérale... sous le soleil, cette fois!

Club, et se produisit même devant le Président de la République lors de l'exposition de 1937.

La même année, le Jodelclub se joignit à l'Union Chorale Suisse, issue elle-même de la réunion du choeur d'hommes et de l'Alpenrösli. Jusqu'en 1978, bien qu'habitant la banlieue, il ne manqua guère de

répétitions. Il aimait tant le Jodelclub qu'il avait désiré être enseveli avec sa jolie veste d'armailli brodée d'edelweiss. Ainsi, il me plaît de l'imaginer maintenant au milieu des chœurs célestes, poussant ses jodels pour le plaisir des anges et à la gloire de Dieu. 🛎

Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)

Réunion d'information

Mieux vivre la fin de notre vie, tel est l'objectif de l'ADMD, membre de la fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité, qui regroupe plus de 500 000 adhérents (1).

En dehors de toute étiquette politique ou religieuse, les adhérents à l'ADMD souhaitent éviter une survie imposée dans des conditions de dégradation et de dépendance qu'ils jugent inacceptables. Ils revendiquent, pour tous, le droit aux techniques anti-douleur; et, pour ceux qui le demandent expressément, le refus de

l'acharnement thérapeutique et une mort douce (euthanasie volontaire).

Une réunion d'information et d'échange de vues est prévue à la Maison Suisse de Retraite d'Issy-les-Moulineaux, à l'automne. La date exacte reste à préciser, elle vous sera communiquée dans notre prochain numéro, mais vous pouvez également l'obtenir auprès de l'ADMD.

alémanique. ADMD, 103 rue Lafayette, 75010 Paris, tél:

ADMD Suisse Romande et EXIT en Suisse

(1) Dont les correspondants suisses sont

42 85 12 22.

